

## **CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 27 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Aménagement du centre bourg : déplacement candélabre chemin piéton/rehaussement candélabre place de l'église
  - 2 - Aménagement du centre bourg : devis pour réfection de tranchée provisoire
  - 3 - Chantier « argent de poche »
  - 4 - Subventions et participations communales 2017
  - 5 - Délibération raccordement inférieur à 100 mètres au lieu-dit « Les Sinandières »
  - 6 - Renouvellement de convention avec LPO
  - 7 - Terrain juxtaposé au cimetière
  - 8 - Commerce
- QUESTIONS DIVERSES

### **SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2017**

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Etaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Sébastien LÉVÊQUE, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, M. Philippe PLU, Mme Maryline GENIER, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, M. Rudy OSMONT, Mme Annick COLIN, Mme Sabrina GAREL

Etait absent excusé : M. Emmanuel VIOT

Etait absent non excusé : M. Philippe PLU

Secrétaire de séance : Mme Sabrina GAREL

Modification à apporter à la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

- Ordre du jour n°3 : 94 élèves répartis sur le R.P.I., 42 élèves sur Maisoncelles et 52 élèves sur le Bignon-du-Maine et non 84 élèves répartis sur le R.P.I..
- Questions diverses n°1 : Il faut lire un arrêté pour les Poids Lourds supérieur à 19 tonnes et non « de moins de 19 tonnes ».

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 1 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

### **1 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : DÉPLACEMENT CANDÉLABRE CHEMIN PIÉTON/REHAUSSEMENT CANDÉLABRE PLACE ÉGLISE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au déplacement d'un candélabre sur le chemin piéton ainsi que le rehaussement d'un candélabre sur la place de l'église :

Le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT Travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
1 783.18 €	1 337.39 €	71.33 €	1 408.71 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le SDEGM
- D'inscrire au budget la somme de 1 408.71€ afférente à ce dossier

Par ailleurs, le maire informe les conseillers qu'un test d'éclairage pour la mise en valeur de l'église ainsi que du porche de la mairie sera effectué le jeudi 09 février à 20h00.

## **2 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : DEVIS POUR RÉFECTION DE TRANCHÉE PROVISOIRE**

Les travaux de la voie nouvelle étant terminés, l'entreprise Lochard-Beaucé procédera à une réfection de tranchée provisoire. En effet, le SIAEP Meslay-Ouest interviendra à partir du 13 février 2017 pour faire des tranchées afin de renouveler les canalisations d'eau potable dans la rue de Bretagne ainsi que sur la place de l'église. Le montant de cette réfection s'élève à 2 373.60 € TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent d'effectuer ces travaux concernant la réfection de tranchée provisoire pour un montant de 2 373.60€TTC par l'entreprise Lochard-Beaucé.

Par ailleurs, le maire informe les membres du conseil que les travaux de l'aménagement reprendront vers la fin mars, début avril.

## **3 - CHANTIER « ARGENT DE POCHE »**

Un courrier du service enfance jeunesse du Pays de Meslay-Grez propose l'activité argent de poche pour l'année 2017 et de lancer, dès à présent, l'appel pour les candidatures. Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les chantiers « argent de poche » sur 2 semaines de 4 jours de juillet 2017 (semaines 28 et 29) par la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune. Les bases sont les mêmes que les années précédentes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite de 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Maisoncelles-du-Maine ne prendra en priorité que des jeunes de la commune. Les jeunes de 16 à 18 ans, intéressés par ces chantiers, pourront s'inscrire directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez. Cependant, ils pourront venir retirer leur dossier d'inscription auprès du secrétariat de la mairie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de proposer les chantiers pendant les semaines 28 et 29 de l'année 2017 pour 6 jeunes au maximum, en priorité de la commune ou du Bignon-du-Maine, répartis en une ou deux équipes, le matin de 09h00 à 12h00 ou éventuellement l'après-midi de 13h30 à 16h30. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5.00€ de l'heure.
- Autorise le Maire à effectuer la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF à signer les contrats avec les jeunes et tout document relatif à ce dossier.

#### **4 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES 2017**

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'inscrire les subventions et participations suivantes, au budget 2017 :

Amicale des Combattants	220.00 €
Club du Sourire	165.00 €
Associations Parents élèves A.M.B.	253.00 €
Espérance Sportive (foot) ESM	714.00 €
Association Ennemis des Cultures	350.00 €
Croix Rouge	44.00 €
Equipe Secours Catholique Meslay	38.00 €
Prévention Routière	14.00 €
Société Protectrice Animaux	165.30 €
UDAF Union Départ Ass. Familiales	59.00 €
Classe de neige	3 000.00€
Amicale Sapeurs-Pompiers Villiers-Charlemagne	52.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 074.30€</b>

De plus, une demande de subvention exceptionnelle de 1 300.00€ a été demandée par l'association Maisoncelles Animation pour mettre en place un feu d'artifice dans le cadre de la fête communale qui aura lieu le 9 septembre 2017.

Après discussion, le conseil municipal est d'accord sur le principe de participer à cet événement à condition qu'une partie soit également prise en charge par des sponsors autres (crédit agricole, carrière, groupama,...).

#### **5 - DÉLIBÉRATION RACCORDEMENT INFÉRIEUR A 100 METRES AU LIEU-DIT « LES SINANDIERES ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la viabilisation et de l'équipement de la parcelle n°A0861 appartenant à Monsieur LENAIN Joël au lieu-dit « Les Sinandières », il convient de réaliser une extension de réseau d'électricité d'une longueur inférieure à 100 mètres alors que la voie publique existante ne nécessite pas d'aménagement.

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, ce raccordement étant exclusif aux besoins du projet, la commune demande au SDEGM de traiter cette opération directement avec le bénéficiaire.

Après délibération, les membres du conseil municipal ne s'oppose pas à que cette opération soit directement traitée entre le SDEGM et Monsieur LENAIN Joël.

#### **6 - RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LPO**

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis 2012, la commune de Maisoncelles-du-Maine a signé une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), en collaboration avec l'Association M53 Mayenne Astronomie. Cette convention a pris fin décembre 2016. LPO propose de renouveler cette convention pour 5 ans avec une adhésion de 150€ correspondant aux frais de gestion.

Après délibération les membres du Conseil Municipal acceptent d'adhérer pour 5 années avec la Ligue de Protection des Oiseaux moyennant 150 € de frais de gestion et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

## **7 - TERRAIN JUXTAPOSÉ AU CIMETIERE**

Monsieur le Maire, en accord avec les conseillers, propose de mettre en vente une partie du terrain juxtaposant au cimetière à un particulier. Ce terrain d'une surface de 700 à 800 mètres pourrait être vendu au prix de 40€HT le mètre carré. Le reste du terrain pourrait être transformé en parking pour le cimetière.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable pour vendre ce terrain à un particulier pour un prix à 40€HT le mètre carré et l'autre partie du terrain, transformé en parking. Ils autorisent également Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

## **8 - COMMERCE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Mme FRANÇOIS décide de mettre un terme à son activité,

Suite à cette information, la municipalité a décidé de mettre en place un distributeur de pain (baguette et festive). L'emplacement serait de l'installer derrière la mairie.

Enfin, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez est en train de mettre en place son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il faudrait peut-être leur proposer d'effectuer un changement de destination de cet immeuble.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1° - ARCHIVAGE**

Les archives communales de la commune de Maisoncelles-du-Maine ont été triées, classées et inventoriées par l'archiviste du Centre de gestion lors d'une mission initiale réalisée en 2009 et lors d'une première mission de maintenance réalisée en 2011. L'accroissement annuel des archives ne cesse d'évoluer, il s'avère nécessaire de demander une deuxième mission afin de trier, classer et inventorier les archives produites depuis le dernier passage de l'archiviste et opérer les éliminations réglementaires au sein des fonds traitées depuis 2009.

Le devis de mission d'assistance à l'archivage indique le nombre de jour de travail nécessaire : 4 jours pour un prix de 168.30€, soit un montant de 673.20€TTC. Les charges du matériel de conditionnement sont à la charge de la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis présenté par le CDG53 et autorisent le Maire à signer le devis et effectuer les démarches nécessaires à cette intervention.

### **2° - CONVENTION RURALITÉ ÉCOLE**

Répondant aux enjeux de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole de la République, une convention répond au double objectif de faire réussir tous les élèves, en prenant en compte leur diversité et de garantir une offre scolaire de proximité sur l'ensemble du territoire départemental, en fonction de l'évolution de la démographie scolaire.

Ainsi, sur la base de diagnostics partagés, les acteurs des territoires incités à engager une réflexion au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) prenant en compte leurs spécificités. Cette démarche vise à favoriser, là où cela est possible et opportun, les regroupements pédagogiques, la fusion et la mise en réseau des écoles, notamment autour du collège de secteur, ceux-ci s'inscrivant dans le cadre de l'évolution de l'intercommunalité en

Mayenne et de la création de communes nouvelles. Cette convention a vocation à générer des conventions locales à l'échelle des territoires qui s'engageront dans cette démarche et la formaliseront. La création de regroupements, la mise en réseau des écoles dans le cadre des réseaux écoles-collèges, l'accompagnement des communes dans l'élaboration et l'évaluation de leurs projets éducatifs de territoire (PEDT), le développement numérique, le parcours d'éducation artistique et culturelle et l'éducation à la citoyenneté des jeunes, le soutien à la scolarisation des enfants de moins de trois ans et à la parentalité constituent autant d'éléments essentiels à cette démarche de conventionnement.

Après discussion, les membres du conseil s'opposent à la signature de cette convention.

### **3° - INVESTISSEMENTS 2017**

Au vu des travaux d'aménagements du centre bourg qui sont assez conséquents, les investissements pour l'année 2017 seront peu nombreux :

- Porte d'entrée de la mairie
- Commerce

### **4° - ARBRES**

7 à 10 saules seront à abattre sur le site de l'astronomie, les membres du Conseil souhaitent donner ces arbres à ceux qui en font la demande. Ce sera à l'acquéreur de les abattre et de les ramasser.

### **5° - VANDALISME**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que de nombreux actes de vandalisme ont été constatés sur la commune :

- Dégradation dans les toilettes publiques
- Dégradation à l'intérieur de l'église
- Feu de poubelle sur le site de l'Astronomie
- Malle du terrain multisport éventrée
- Jets de pierre sur l'étang glacé
- Enfants retrouvés à glisser sur l'étang glacé

Séance levée à 22h15

Commission finances le mercredi 8 mars à 20h00